

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

du 24 juin 2015 à 18h30

Etaient présents :

Pierre CANESSE, Lucie DROLEZ, Karine RAVASSARD, Véronique BOTTE, Monique HENNEBELLE, Céline RAOUL, Roger RYELANDT, Maryline PARQUET, Nadia GOLINSKI, Gaëtan PRENSIER, Jean-Marc DROLEZ, Angélique LAVOISY, Michel BRASSART, Jean-Michel HOORELBEKE, Frédéric LALLEMANT

Absents avec procuration : Claude LESSCHAVE, Philippe DESMET, Virginie GLOWACKI

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2015 est approuvé à l'unanimité

1. Tarifs repas à domicile

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet, les repas à domicile seront servis en liaison froide 7 jours sur 7 et tout au long de l'année en liaison avec notre partenaire la société Dupont restauration. Il précise que ces repas, conditionnés en rations individuelles dans des barquettes fermées par thermo soudage, présentent bon nombre d'avantage dont une conservation de trois jours maximum. De plus, ce mode de préparation, très hygiénique permet de préserver les qualités nutritives des aliments. Par ailleurs, le plateau proposé est copieux et équilibré. Monsieur le maire passe ensuite la parole à Michel Brassart qui présente tour à tour les différents tarifs municipaux proposés à l'indexation.

Le prix du repas à domicile sera révisé au 1^{er} juillet 2015.

- Tarif saloméen : 4.50 €
- Tarif extérieur : 6.00 €

Adopté à l'unanimité.

2. Tarifs activités périscolaires, restauration scolaire et ALSH

Il est proposé à l'assemblée l'application des taux ci-après à compter du 1^{er} septembre 2015

Garderie et temps méridien

Quotient familial CAF	Tarif garderie matin	Tarif garderie soir	Temps méridien
QF. 0 à 457	1.25 €	1.25 €	0,05 €
QF.458 à 504	1.35 €	1.35 €	0,10 €
QF. 505 à 552	1.45 €	1.45 €	0,15 €
QF. 553 et plus	1.55 €	1.55 €	0,20 €
Extérieur	1.80 €	1.80 €	0,30 €

Adopté à l'unanimité.

Nouvelles Activités Périscolaires

Tarif unique	1.00 € / heure : soit 1.50 € par séance ou 3.00 € par semaine
--------------	---

Adopté à l'unanimité.

Aide aux devoirs

Tarif unique	1.00 € par séance
--------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

Cantine

Maternelle saloméen	2.75 €
Maternelle extérieur	3.30 €
Primaire saloméen	3.00 €
Primaire extérieur	3.60 €
Adulte enseignant	5.50 €
Tarif spécial	6.50 €

Adopté à l'unanimité.

Tarifs ALSH au 1^{er} septembre 2015

Q.F. CAF	Tarif 1 enfant		Tarifs 2 enfants		Tarifs 3 enfants		Tarifs 4 enfants	
QF. 0 à 430	4.65 €	23.25 €	4.19 €	41.90 €	3.95 €	59.25 €	3.72 €	74.40 €
QF.431 à 516	5.15 €	25.75 €	4.64 €	46.40 €	4.38 €	65.70 €	4.12 €	82.40 €
QF. 517 à 620	5.65 €	28.25 €	5.09 €	50.90 €	4.80 €	72.00 €	4.52 €	90.40 €
QF. 621 à 743	6.20 €	31.00 €	5.58 €	55.80 €	5.27 €	79.05 €	4.96 €	99.20 €
QF. 744 à 892	6.80 €	34.00 €	6.12 €	61.20 €	5.78 €	86.70 €	5.44 €	108.80 €
QF. 893 à 1069	7.50 €	37.50 €	6.75 €	67.50 €	6.38 €	95.70 €	6.00 €	120.00 €
QF. 1070 à 1284	8.25 €	41.25 €	7.43 €	74.30 €	7.01 €	105.15 €	6.60 €	132.00 €
QF. > 1285	9.10 €	45.50 €	8.19 €	81.90 €	7.74 €	116.10 €	7.28 €	145.60 €
Extérieur	10.45 €	52.25 €	9.41 €	94.10 €	8.88 €	133.20 €	8.36 €	167.20 €

Adopté à l'unanimité.

3. Tarifs séjour été 2015 à Samoëns juillet 2015

Barèmes	Q.F	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
I	De 0 à 504	390.00 €	350.00 € x 2	315,00 € x 3
II	De 505 à 743	410,00 €	370.00 € x 2	330.00 € x 3
III	De 744 à 1069	430,00 €	390.00 € x 2	345,00 € x 3
IV	Supérieur à 1070	450,00 €	405.00 € x 2	360,00 € x 3
V	Extérieur	500.00 €	450.00 € x 2	400,00 € x 3

Adopté à l'unanimité.

4. Tarifs multimédia

Michel Brassart propose de revoir les tarifs d'adhésion annuelle à l'espace multimédia.

- Tarif personne seule : 10.00 €
- Tarif famille : 12.00 €
- Tarif extérieur : 15.00 € pour une personne et/ou une famille

Adopté à l'unanimité.

5. Location salles au 1^{er} janvier 2016

L'application des nouvelles grilles tarifaires ne concernent pas les locations de 2016 réservées en 2015.

Salle des fêtes Nowacki	Avec cuisine	Sans cuisine
Saloméen	650.00 €	450.00 €
Extérieur	850.00 €	600.00 €
Société commerciale	1500.00 €	1200.00 €
Associations (1 ^{ère} réservation)	gratuité	Gratuité
Associations (2 ^{ème} réservation)	450.00 €	300.00 €

Salle Cornette	Mini cuisine
Saloméen	320.00 €
Extérieur	425.00 €
Associations (1 ^{ère} réservation)	gratuité
Associations (2 ^{ème} réservation)	220.00 €

Salle Folcke	(futur aménagement)
Saloméen	150.00 €
Extérieur	180.00 €

17 voix pour - 1 voix contre - 0 abstention

6. Tarifs cimetière au 1^{er} janvier 2016

Columbarium 15 ans	380.00 €
Columbarium 30 ans	650.00 €
Concession cimetière 15 ans	150.00 €
Concession cimetière 30 ans	230.00 €
Cave urne 15 ans	300.00 €
Cave urne 30 ans	500.00 €
Taxe funéraire	50.00 €

Adopté à l'unanimité.

7. Révision des loyers au 1^{er} juillet 2015

Habitation	82 rue Pasteur	237.00 €
Habitation	84 rue Pasteur	228.00 €
Habitation	88 rue Pasteur	222.00 €
Garage	Rue Pasteur	42.00 €

Il est précisé que le montant du loyer pour les garages libres d'occupation sera fixé à 50€ par mois dès leur mise en location.

15 voix pour - 2 voix contre - 1 abstention

8. Décision modificative n° 01

Fonctionnement

Article 65738 (subvention PIG) : + 1200.00 €
Article 6419 : + 1200.00 €

Adopté à l'unanimité.

Investissement

- 2315-237 : courée Hugo	+ 6 321.85 €
- 2135-282 : grilles cimetière	+ 8 035.41 €
- 2135-283 : portillons mairie	+ 5 805.14 €
- 2184-284 : friteuse gaz	+ 1 995.00 €
- 2158-285 : cumulus garderie	+ 798.04 €
- 2153-286 : borne électrique place Bocquet	+ 4732.80 €
- 2111-287 : terrain rue Pasteur	+ 16 000.00 €
- 2181-273 : SAS Mairie	+ 2 000.00 €
- 2135-288 : aménagement terrain de pétanque	+ 2 000.00 €
- 2184-289 : micro-ondes	+ 200.00 €
- 2051-290 : logiciel Legimarchés	+ 540.00 €
- L'équilibre s'effectuera sur le 2313 – non affecté	- 48 428.24 €

Roger Ryelandt souhaite connaître les raisons du changement de cumulus à la garderie. Monsieur le maire précise que celui-ci est hors fonctionnement. En outre, son alimentation électrique est hors norme.

Adopté à l'unanimité.

9. Recrutement CAE CUI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'un des agents à temps partiel posté sur le service garderie – temps méridien et NAP est éligible au CAE-CUI.

Les démarches seront entreprises auprès de Pôle Emploi pour le recrutement de cet agent en CAE-CUI

Adopté à l'unanimité.

10. Convention MEL – instruction ADS

Dans le cadre des transferts de compétences fixés par la loi Alur et à compter du 1^{er} juillet 2015, la DDTM n'assurera plus l'instruction des autorisations d'urbanisme, service assuré pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Un service spécifique est créé à la Métropole Européenne de Lille. Les missions assurées par ce service seront équivalentes à celles proposées actuellement par la DDTM.

Il est demandé au conseil municipal de confier le traitement des autorisations d'urbanisme à un service instructeur métropolitain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la MEL.

Les modalités financières de participation des communes seront établies par une facturation basée sur le nombre d'actes, suivant le tableau ci-dessous :

Type d'acte	Equivalent PC	Coût à l'acte
Certificat urbanisme pré opérationnel	0.4	96 €
Déclaration préalable	0.7	168 €
Permis de démolir	0.8	192 e
Permis de construire modificatif	0.8	192 €
Permis de construire	1	240 €
Permis d'aménager	1.2	288 €

11. Acquisition de terrain

Il est proposé à l'assemblée l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section B 2099 d'une contenance de 268 m2 appartenant à la SCI du 80 rue Pasteur.

Cette acquisition permettra la réalisation d'un accès direct au restaurant scolaire.

Les services des domaines ont estimé la valeur vénale de ce terrain à 13 400.00 €.

Les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Des crédits ont été ouverts au budget.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.